

## **Rapport du Groupe de Contact sur la Bosnie-Herzégovine**

### **New York – 21 Septembre 2016**

1. La réunion ministérielle du Groupe de contact de l'OCI sur la Bosnie-Herzégovine s'est déroulée le 21 Septembre 2016 à New York et a été suivie par le Secrétaire général de l'OCI et les membres du Groupe.
2. Des discours ont été prononcés par le Secrétaire Général SE. Iyad Ameen Madani et d'autres membres du Groupe de contact qui se sont adressés à la réunion.
3. La réunion a été briefée par le représentant de la Bosnie-Herzégovine sur la situation actuelle dans son pays.
4. La réunion a examiné la situation générale qui prévaut en Bosnie-Herzégovine depuis le dernier rapport en date et a réitéré le soutien de l'OCI à la sauvegarde de l'unité, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de la personnalité internationale de la Bosnie-Herzégovine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et en tant qu'Etat entièrement fonctionnel et autonome, apte à assumer pleinement ses pouvoirs et à remplir ses obligations internationales en dehors de tous mécanismes de blocage interne, et en tant également qu'Etat doté d'une structure multiethnique, multiculturelle et multi-religieuse.
5. La réunion a appelé les dirigeants politiques élus à considérer que leurs responsabilités constituent un gage de la confiance placée en eux pour promouvoir les intérêts généraux de l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, et les a exhortés en conséquence à redoubler d'efforts et à entreprendre toutes les réformes nécessaires et requises pour garantir le caractère pleinement démocratique des élections et la stabilité de leur pays.
6. La réunion a appelé toutes les parties à coopérer avec les institutions mentionnées dans les accords de paix de Dayton-Paris, notamment le Haut Représentant et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.
7. La réunion a pris note du soutien exprimé par la direction de la Bosnie-Herzégovine à la perspective européenne sur la base de l'Accord de paix.
8. La réunion s'est félicitée de la décision positive prise par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine pour soumettre la candidature du pays à rejoindre l'Union européenne, et a exhorté les autorités à intensifier leurs efforts pour faire avancer les réformes nécessaires à cet effet.
9. La réunion a exprimé sa profonde préoccupation face à la mise en œuvre insuffisante des éléments clés de l'Accord de paix de Dayton, en particulier concernant le

renforcement des institutions de l'Etat, le cadre réglementaire, et le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers d'origine.

10. La réunion s'est déclarée profondément préoccupée par les déclarations renouvelées de responsables de la Republika Srpska appelant à la sécession avec la Bosnie-Herzégovine, et a appelé toutes les factions politiques à se concentrer sur les priorités économiques et de développement du pays, soulignant la nécessité pour les politiciens du pays ne pas se laisser entraîner dans la rhétorique de division ou dans la polémique incendiaire, qui pourraient menacer l'intégrité territoriale de l'Etat et compromettre sa progression vers l'intégration européenne.

11. La réunion a condamné l'attaque terroriste menée par un terroriste isolé à Sarajevo le 18 Novembre 2015, attaque qui a entraîné la mort de deux soldats des Forces armées de la Bosnie-Herzégovine.

12. La réunion a appelé les tous les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à unir leurs forces pour l'avenir commun du pays et à se focaliser sur le processus de réforme.

13. La réunion a reconnu l'importance des contributions des Etats membres de l'OCI faisant partie du Conseil de mise en œuvre de la paix au budget du Bureau du Haut Conseil.

14. La réunion a encouragé les efforts régionaux en faveur du renforcement de la confiance entre les parties prenantes en Bosnie-Herzégovine et les pays voisins.

15. Le Groupe de contact de l'OCI a souligné l'importance de la primauté du droit dans le cadre de tout règlement ayant un impact sur l'avenir du pays et a invité tous les acteurs locaux et internationaux à mettre l'accent sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre les obligations juridiques existantes au moment de proposer des solutions pour l'avenir.

16. La réunion a demandé au Secrétaire général de l'OCI de suivre activement l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et de veiller à la mise en œuvre de la résolution pertinente adoptée par la 43<sup>ème</sup> session du Conseil des Affaires étrangères tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan.

17. La réunion a également demandé aux États membres de l'OCI et à ses institutions financières de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale de l'OCI pour le retour des personnes déplacées en Bosnie-Herzégovine pour permettre au Fonds de poursuivre ses activités de reconstruction et de développement en Bosnie-Herzégovine.

18. La réunion a souligné l'importance du développement économique pour la consolidation de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et a invité la Banque

islamique de développement à y lancer des projets axés sur les résultats en coopération avec les organismes de développement compétents des États membres pour améliorer les conditions économiques et sociales des populations de Bosnie-Herzégovine.

19. La réunion a appelé les Etats membres de l'OCI à continuer à accorder tout l'intérêt et le soutien voulus au processus de stabilité et de prospérité de la Bosnie-Herzégovine dans la période critique qu'elle traverse actuellement. Elle a appelé à la convocation régulière du Groupe de contact pour marquer le soutien constant de l'OCI au peuple bosniaque.

\*\*\*\*\*